



**Avant-projet de Charte**  
**Vocation 2 : un territoire responsable de son environnement**  
**Lajoux, Mercredi 25 février 2009**

---

**Relevé de décisions**

Le Président NAST ouvre la séance en précisant que cette réunion constitue la dernière étape avant la rédaction de l'avant-projet de Charte et son envoi pour avis aux différents partenaires.

Il est proposé de présenter la vocation par axe et d'ouvrir la discussion pour chacun d'entre eux.

**Axe 1 : Développer une ne gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels**

Concernant la gestion des espèces sauvages :

- La Fédération des Chasseurs de l'Ain, s'étonne du titre de la mesure 2.1.2 considérant que la gestion des espèces gibiers est de la compétence des Fédérations. Il lui est répondu que le titre ne sous-entend pas que le Parc gèrera les espèces sauvages du territoire, c'est bien aux acteurs du territoire, chacun pour ce qui le concerne, de participer à cette gestion des espèces. Le texte de la mesure apporte d'ailleurs les précisions nécessaires.
- La question de la gestion du loup est évoquée, il est répondu qu'elle sera certainement délicate mais incontournable,
- L'ONF de l'Ain souhaite que les collaborations transfrontalières soient développées dans la connaissance et le suivi des espèces,

Concernant la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables :

- la préservation nécessaire des forêts vieilles doit être évoquée clairement,
- La question de la mise en place de réserves intégrales est soulevée, il est indiqué que ceci constitue une possibilité mais pas une priorité par rapport aux autres protections réglementaires possibles.

Concernant les trames verte et bleue :

- La DDEA du Jura indique qu'un stagiaire travaille actuellement en son sein sur la problématique « corridors écologiques et pratiques agricoles » Cette réflexion est pilotée au niveau régional mais avec une approche départementale,
- Le SCoT du Pays de Gex a pris en compte les corridors mais d'ores et déjà la D 984 dans sa partie 2 x 2 voies pose de gros problèmes, le nombre de passages pour la faune existant étant insuffisant. La représentante de Ferney Voltaire appelle à la vigilance pour préserver, dans certains secteurs, les corridors indispensables menacés par l'extension urbaine.
- La Fédération des Chasseurs de l'Ain signale l'existence d'un groupe de travail franco-genevois sur la problématique du maintien des corridors entre le Pays de Gex et la Suisse.

Concernant la maîtrise de la fréquentation des espaces naturels :

- il est souhaité (ONF) que les professionnels du tourisme s'engagent sur des objectifs fixés,

- A la question du représentant de la commune des Rousses qui s'interrogeait sur le fait que la fermeture envisageable de certains milieux particulièrement sensibles vis-à-vis de la fréquentation puisse concerner les pistes de ski de fond voire le parcours de la Transjurassienne, il est répondu que les pistes de ski actuelles ne sont pas concernées par une telle mesure.

Pour l'ensemble des mesures de l'axe 1 :

- L'ONCFS souhaite être clairement cité parmi les partenaires du Parc pour nombre de mesures de cet axe,
- La LPO considère que le programme est ambitieux. Elle y adhère et souhaite participer aux côtés du Parc à sa mise en œuvre.

## **Axe 2 : Développer une ne gestion du territoire respectueuse des patrimoines paysagers et bâtis**

- Pour les Amis de la Réserve de la Haute Chaîne du Jura, les associations doivent être intégrées aux partenaires de la mesure 2.2.1,
- Monsieur l'architecte des bâtiments de France souhaite que la valorisation du patrimoine bâti ne s'arrête pas aux seuls bâtiments mais intègre l'organisation spatiale environnante : murets, murs de soutènement, jardins, ... Ceci correspond parfaitement à la vision du Parc sur le sujet (mesure 2.2.2),
- L'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la prise en compte des plantations « en timbre poste » sont inclus dans la mesure 2.2.3.
- Le représentant de l'Association le Sureau souhaite connaître la position du Parc sur le projet de carrière de Montange – Champformier. Le Président répond que la position de principe du Parc est de ne pas s'opposer systématiquement à tout projet de carrière car les besoins locaux en matériaux existent et doivent être satisfaits. Pour le projet de carrière évoqué le Parc attendra, pour se prononcer, d'avoir pu analyser l'ensemble du dossier qui doit être produit par le carrier.
- Le CAUE du Jura se déclare très satisfait de trouver dans la Charte une mesure relative à l'urbanisme frugal (mesure 2.2.4). Il apprécie toute particulièrement la prise en compte de la sensibilisation des habitants. Il souhaite que la sensibilisation des élus ne soit pas oubliée. La DDE de l'Ain insiste sur l'intérêt du principe tout en indiquant qu'il serait bon de le voir appliqué en périphérie immédiate du Parc, sur le Pays de Gex où la consommation d'espace par l'urbanisation s'avère trop importante.

## **Axe 3 : Rechercher la performance énergétique**

- Rhône Alpes Energie souhaite que le Parc s'engage, comme il l'a fait pour le taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur un niveau d'utilisation des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale du territoire,
- Le représentant du Conseil Général de l'Ain demande si des opérations relatives à l'adaptation du territoire au changement climatique sont prévues ; il lui est répondu que celles-ci seront définies par le plan énergie climat territorial,
- Monsieur l'architecte des bâtiments de France insiste sur la recherche nécessaire de solutions de compromis entre la problématique énergétique et le respect d'un urbanisme et d'une architecture de qualité. Il fait remarquer que la préoccupation d'une exposition optimale des habitations peut, en habitat individuel, conduire à une consommation d'espaces importante (gestion des ombres portées, des plantations, ...),

- L'importance du développement des transports en commun est rappelée par nombre de participants, que ce soit à l'intérieur du territoire ou pour y accéder,
- La problématique de l'éolien est abordée avec en particulier des interrogations sur l'implantation éventuelle d'éoliennes de moyenne dimension dans les zones industrielles. Il est répondu que cette possibilité est très restreinte du fait de la législation qui impose une distance minimale entre les éoliennes et les habitations et bâtiments.

#### **Axe 4 : Préserver le capital eau du territoire**

- Il est souhaité que l'incitation à une utilisation raisonnée du sel de déneigement voire à l'utilisation de substituts soit mentionnée (mesure 2.4.1). Le Président du Parc rappelle toutefois la position de nombreux automobilistes demandeurs d'un déneigement toujours plus « efficace »,
- Il est demandé que le Parc œuvre pour inciter les promoteurs à installer les récupérateurs d'eau de pluie dans toute nouvelle construction (mesure 2.4.3). Il est répondu que ce public particulier sera, de fait, concerné par les opérations de sensibilisation et d'informations prévues dans la Charte.